

COLLEGE

GERARDMER



Section sportive "Ski nordique"

Fond – Biathlon – Combiné nordique – Saut à ski

&

Section sportive "Ski alpin"

La section sportive du Collège "La Haie Griselle" de GERARDMER a pour objectif de concilier, dans les meilleures conditions possibles, la pratique du ski nordique, du saut à ski ou du ski alpin à un bon niveau de compétition avec la poursuite d'une scolarité normale de second degré.

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, des dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles au titre du motif "parcours particulier de l'élève".

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission est prononcée par une Commission qui se tient au Lycée de GERARDMER, en principe dans la première quinzaine de MAI et qui réunit, sous la présidence de Monsieur le Proviseur du Lycée, du professeur d'E.P.S. en charge de ces structures au sein de l'établissement, des représentants de la Jeunesse et des Sports et de la Fédération Française de Ski, et un représentant de Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale.

- AU PLAN SPORTIF :

L'admission prend en compte les qualités sportives et les résultats dans les courses de foyer ou les courses fédérales.

UNSS : Les élèves de la section sportive se doivent de participer aux épreuves UNSS Ski, mais également à toutes autres rencontres sportives UNSS en concertation avec les professeurs responsables. Ils devront être licenciés à l'association sportive du lycée.

- AU PLAN SCOLAIRE :

L'élève est admis dans la classe proposée par le Conseil de classe de son établissement d'origine, conformément aux instructions ministérielles en matière d'orientation. Pour être retenus, les élèves devront présenter des résultats scolaires satisfaisants, leur permettant d'envisager une poursuite d'études jusqu'à la fin du cycle - 3^{ème} générale de collège -

- SCOLARITE :

Les élèves peuvent être admis :

- Dans toutes les classes de 1^{er} cycle : De la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Ils peuvent choisir les langues vivantes suivantes :

- En 1^{ère} langue : *Anglais*.
- Ou bilingue : *Allemand - Anglais*.

Les élèves de la section sportive sont regroupés dans des classes dont l'emploi du temps a été aménagé de façon à libérer 2 après-midi par semaine pour l'entraînement sportif :

- Le lundi et le jeudi pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème}.
- Le lundi pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}.

L'entraînement sportif dure toute l'année scolaire, il met l'accent plus particulièrement sur :

- La préparation physique générale en automne, avec le ski en fonction de l'enneigement,
- L'entraînement au ski et la compétition en hiver.
- La récupération et les activités physiques d'entretien au printemps.

Les élèves doivent être bien conscients qu'ils sont moins disponibles pour leurs études durant l'hiver, qui est une période d'entraînement intensif : tout retard, tout laisser-aller au 1^{er} trimestre risque d'être lourd de conséquences pour la suite de leur scolarité.

Une suspension, voire une exclusion de la section sportive en cours d'année peuvent être envisagées par le Proviseur en cas de niveau scolaire insuffisant.

Chaque candidat doit avoir réussi son année sportive et scolaire pour pouvoir rester en section sportive l'année suivante.

Des cours de rattrapage ou de soutien sont dispensés par les professeurs de la classe pour compenser les heures manquées à l'occasion des stages et compétitions, ou pour aider les élèves en difficulté.

Si tout est mis en œuvre pour faciliter la réussite dans les études comme dans la pratique du ski, les élèves, de leur côté, doivent montrer une motivation sérieuse et une bonne capacité à organiser leur travail dans un emploi du temps très serré.

- **TARIFS :**

Le montant annuel de la **demi-pension** est de :

- 516.60 € pour 5 jours.
- 444.96 € pour 4 jours.
- 386.64 € pour 3 jours.

Le règlement se fait par trimestre.

- **RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Pour les questions d'ordre administratif ou scolaire : Mme THIRIAT au secrétariat l'établissement.
- Pour les questions d'ordre sportif : M. AUBIN, Professeur d'E.P.S. coordonnateur et entraîneur de la section sportive.

Le dossier d'inscription devra être demandé avant le 6 avril à l'aide du bulletin ci-dessous, et retourné au Lycée pour le 2 mai 2012 délai de rigueur.

Joindre une enveloppe timbrée à 1.45 € - format 23 X 32,4 à votre adresse



COUPON DE DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION à RETOURNER AU PLUS TARD LE 6 AVRIL 2012

Monsieur, Madame :

Adresse :

Téléphone fixe :

téléphone portable :

Demande 1 dossier d'inscription pour son fils – sa fille :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté :

Pour 1 entrée en classe de :

Dans la **section sportive**

☐ Ski nordique

☐ Ski alpin

Date et signature,